

AU-DELÀ D'UN SIGNALEMENT

Protéger les enfants collectivement



FAITS SAILLANTS BAS-SAINT-LAURENT

Bilan des directrices et directeurs
de la protection de la jeunesse
Directrices et directeurs provinciaux 2025

Réception et traitement des signalements

Au Québec, c'est 141 622 signalements qui ont été traités par les Directions de la protection de la jeunesse (DPJ), ce qui représente une augmentation de 5 %.

Plus spécifiquement au Bas-Saint-Laurent, nous avons traité 3 136 signalements, ce qui représente une augmentation de 8 %.

Parmi ces situations, 964 ont nécessité une évaluation de la DPJ afin de statuer si la sécurité et le développement des enfants étaient compromis au sens de la Loi. Tout comme la tendance québécoise, les signalements retenus pour évaluation représentent un peu moins d'un enfant sur trois.

Principaux motifs de signalement

Tout comme au Québec, les trois principaux motifs de signalements au Bas-Saint-Laurent sont :

1. La négligence ou le risque sérieux de négligence : 38,3 %
2. Les abus physiques et le risque sérieux d'abus physiques : 24,6 %
3. L'exposition à la violence conjugale : 13,1 %

Le groupe d'âge qui est le plus signalé demeure celui des enfants âgés de 6 à 12 ans.

Provenance des signalements

- Personnel de différents organismes : 32,3 %
- Milieu scolaire 23,2 %
- Milieu familial et communauté : 22,9 %
- Milieu policier : 20,8 %

Cette année, on enregistre une augmentation des signalements provenant du milieu scolaire. Tout comme les années antérieures, nous constatons au Bas-Saint-Laurent qu'une proportion significative des signalements provient du milieu familial et de la communauté (22,9 %) lorsque l'on se compare au Québec (19,5 %).

Enfants pris en charge par la DPJ

À la suite de l'évaluation d'un signalement retenu, la sécurité ou le développement de l'enfant est jugé compromis dans près d'un cas sur deux (47,8 %), ce qui représente 320 nouveaux enfants.

Globalement, en 2024-2025, la DPJ du Bas-Saint-Laurent a pris en charge la situation de 1130 enfants bas-laurentiens présentant un besoin de protection sociale.

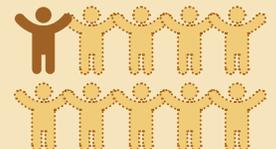
Motifs justifiant leur besoin de protection sociale :



1 enfant sur 2
est suivi pour des motifs de négligence ou de risque sérieux de négligence



1 enfant sur 6
est suivi pour des motifs de mauvais traitements psychologiques



1 enfant sur 10
est suivi pour des motifs d'abus physiques ou de risque sérieux d'abus physiques

Près de
1 enfant sur 2
52 %
est suivi dans son milieu familial

Près de
1 enfant sur 4
26 %
est placé en famille d'accueil

Près de
1 enfant sur 6
15 %
est confié chez des personnes significatives



AU-DELÀ D'UN SIGNALEMENT

Protéger les enfants collectivement

La société québécoise a choisi, il y a longtemps, d'investir dans le bien-être de sa population pour réduire les inégalités sociales et de santé. Au fil des dernières décennies, ses valeurs progressistes lui ont permis de mettre en place des services sociaux, médicaux, éducatifs, de garde, communautaires et de loisirs pour tous. En adoptant la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) en 1979, le Québec s'est engagé formellement à assurer la sécurité et le développement des enfants lorsque les parents n'y arrivent plus.

L'intervention de la DPJ offre une protection supplémentaire pour une société meilleure, mais elle ne remplace pas la main tendue de l'enseignant, l'écoute bienveillante de la voisine, la discussion franche avec l'intervenante communautaire ou l'appel téléphonique d'un membre de la famille. Les parents, premiers responsables de leurs enfants, ont besoin d'être soutenus par leur entourage (famille élargie, voisins et amis) et par leur communauté (école, milieu de garde et organismes communautaires). C'est avec vous, parents, professionnels et citoyens, que nous, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ), devons assurer aux enfants et aux adolescents québécois une vie en sécurité et le meilleur développement possible.

Les enfants ont besoin que tous les adultes qui croisent leur chemin soient attentifs, soucieux et prêts à agir pour eux. Ils ont besoin d'adultes qui s'unissent pour assurer leur bien-être, qui reconnaissent leurs forces et qui s'engagent ensemble, peu importe leur rôle.

Lorsqu'il est question du bien-être des enfants, nous dépendons tous les uns des autres.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec



Adoption

- **250 enfants** ont été adoptés au Québec, dont **6** provenant du Bas-Saint-Laurent.
- **32 enfants** ont été adoptés à l'international. **Aucune** adoption internationale cette année au Bas-Saint-Laurent.

Antécédents et retrouvailles

À la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du *Code civil du Québec*, en juin 2024, les demandes de recherche d'antécédents ont quadruplé par rapport à l'année précédente et les demandes de divulgation ont plus que triplé.

Pour le Bas-Saint-Laurent, c'est **830 demandes** d'antécédents et de divulgations ayant été adressées sur les 19 465 demandes reçues au Québec.

Les services rendus en matière de retrouvailles des personnes adoptées avec des membres de leur famille d'origine ont aussi triplé par rapport à l'année passée. Au Québec, c'est 6 861 retrouvailles qui ont été réalisées. Pour le Bas-Saint-Laurent, c'est **342 demandes de service de retrouvailles** qui ont été réalisées, soit 160 de plus que l'année précédente.

Jeunes contrevenants

Au Québec, la DPJ est intervenue auprès de 10 095 jeunes contrevenants en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA), dont 78,8 % de ces jeunes sont des garçons. Pour le Bas-Saint-Laurent, cela représente **239 jeunes** âgés de 12 à 18 ans.

Tout en visant la protection du public, la LSJPA convient que la société doit répondre aux besoins des adolescents, les aider dans leur développement, les soutenir et les conseiller.

73 jeunes ont bénéficié du programme de sanctions extrajudiciaires. Ce programme mise sur les apprentissages sociaux, l'engagement social, la réparation et la responsabilisation du jeune. Le taux de réussite des sanctions extrajudiciaires demeure très élevé au Bas-St-Laurent, soit 98,63 %.

101 jeunes ont reçu une probation avec suivi dont 6 jeunes ont bénéficié d'un placement sous garde et d'une surveillance en milieu fermé. 95 adolescents ont aussi eu à réaliser une mesure de travaux bénévoles.